

**SESSION DE FORMATION
EN PRÉSENTIEL****Public**

Responsables RH, Responsables de centres de formation d'apprentis (CFA), Gestionnaires d'opérateurs de compétences (Opco), Conseillers en droit des immigrés

Prérequis

Exercer une fonction RH, dans un CFA ou un Opco

Moyens pédagogiques

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

Intervenant

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

Modalités d'évaluation

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, temps d'échanges, travaux pratiques, exercices d'entraînement...) et par un quiz d'évaluation des acquis en fin de formation.

Modalité de sanction

Remise d'une attestation de fin de formation

NOUVEAU**APPRENTIS ÉTRANGERS :
SÉCURISER LA CONCLUSION ET LA GESTION DES CONTRATS**

Recruter des personnes étrangères résidant en France sous contrat d'apprentissage nécessite de tenir compte d'un cadre juridique complexe. Notre formation d'une journée vous offre une compréhension claire des conditions d'accès au statut d'apprenti notamment pour les non-ressortissants de l'UE, qu'ils soient mineurs, étudiants, réfugiés ou demandeurs d'asile. Découvrez les droits, les démarches à suivre, et les responsabilités des employeurs, des CFA et des Opco pour garantir une intégration professionnelle réussie et conforme à la législation.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Connaître les conditions d'accès des étrangers à l'emploi salarié et spécifiquement à l'apprentissage
- > Identifier les titres de séjour délivrés sur le fondement d'une activité salariée ou étudiante
- > Évaluer la situation d'une personne étrangère au regard de critères tenant à son âge, titre, statut, pays d'origine

PROGRAMME**CONNAITRE LES FONDAMENTAUX DE L'ENTREE ET DU SEJOUR EN FRANCE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES ET LEURS IMPACTS EN MATIÈRE D'APPRENTISSAGE**

- Rappel des règles générales en matière d'entrée et de séjour des personnes étrangères.
- Emploi d'une personne étrangère sans titre de séjour et/ou de travail : contrôles et sanctions.
- Responsabilités partagées des acteurs de l'apprentissage : employeur (responsabilité civile et pénale), CFA (accompagnement/accès aux droits), Opco (signalement et impacts sur la prise en charge – décret n° 2024-631 du 28 juin 2024).

APPLIQUER AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE LES RÈGLES D'ACCÈS À L'EMPLOI DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

- Obligation de disposer d'une autorisation de travail : règle générale et cas des ressortissants de l'UE et des membres de leur famille.
- Cas particuliers : bénéficiaire du statut de demandeur d'asile, ressortissant algérien...
- ZOOM sur le mineur/mineur non accompagné.
- ZOOM sur les autorisations de travail pour étudiants étrangers (entrée en apprentissage durant leurs études).

IDENTIFIER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES À LA CONCLUSION DU CONTRAT AVEC UN ÉTRANGER

- Déclarations et autorisations auprès de la préfecture.
- Déclarations et autorisations auprès du ministère de l'intérieur.
- Déclarations et autorisations vis-à-vis de la sécurité sociale.



7 heures sur 1 jour
de 9 h à 17 h



965 € HT (TVA 20 %)
1 158 € TTC Déjeuner compris



Centre Inffo,
Saint-Denis-La Plaine



De 5 à 12 personnes maximum

